



Déménagement de l'entreprise

Par oalya

Déménagement de l'entreprise :

L'entreprise (pme) dans laquelle je travaille (ancienneté sur la fiche de paie : 20 ans), va quitter des petit locaux pour ce recentrer dans des autre locaux plus grand (maison mere).

La pdg,nous a appelé (nous sommes 3), pour nous le dire et demandé, si nous suivions.

je ne veux pas suivre, car ca passe mon trajet de 25 minutes (fresnes versailles) à 1h30 (fresnes gennevilliers).

J'ai dis que je ne suivais pas.

J'ai proposé de faire le travaille depuis chez moi.

Mais, 15% du travaille demande a etre fait sur le lieu de travaille de l'entreprise de gennevillier.

J'ai donc dis que je ne desirais pas suivre, et proposer qu'il me licencie (par telephone).

J'ai aussi proposé, qu'il pourraient me consulté en tant qu'indépendant.

j'ai reçu un recommandé officiel.

"au regard de la situation economique nous sommes contraint de reduire les charges et de proceder a une reorganisation
par ailleurs les locaux à versailles sont tres vetustes et ne permettent de recevoir nos client

le site de gennevillier est suffisamment vaste pour vous accueillir

le cse a ete consulté et a rendu un avis favorable

je vous informe que nous avons décidé de fermer les locaux de versailles a compter du 1e mars vous effectuerez votre activité a gennevilliers."

Que dois faire comme procedure ?

- 1 lettre recommandé, pour notifier mon refus de suivre ?

adressé a qui a la pdg ?

- pourrais je qualifié le licenciement d'economique au vu du courrier